

Grenoble, le lundi 21 septembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux de sciences de la vie et de la terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs
de sciences de la vie et de la terre
des collèges et lycées publics et privés

s/c

Madame ou monsieur le chef d'établissement

Objet : courrier de rentrée 2015

Rectorat

Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques
régionaux

Réf N°2015-96

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON

IA-IPR de
Sciences de la vie et de la
Terre

Téléphone
06 12 37 07 47
06 10 99 06 47

Mél :
Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr
Jean-Marc.simon@ac-grenoble.fr

Coordonnées du secrétariat :

Téléphone
04 76 74 70 62

Mél :
ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex1

Cher(e) s collègues,

Nous espérons que vos vacances ont été reposantes. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui arrivent dans notre académie (collègues en provenance d'autres académies et collègues stagiaires). Nous tenons à vous remercier pour vos différentes contributions aux examens, concours et tutorats pendant l'année scolaire 2014-2015 ainsi que pour l'accueil que vous réservez aux nouveaux professeurs stagiaires.

Comme chaque année, nous vous communiquons quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

1. ENSEIGNER en 2015 : lettre commune des inspecteurs du second degré aux professeurs et personnels d'éducation.

Chères collègues, chers collègues,

Nous tenons à vous remercier pour l'année écoulée et les excellents résultats des élèves aux différents examens nationaux : DNB, baccalauréats, BTS, quelles que soient les disciplines et les filières. Cette année encore, l'académie de Grenoble fait partie de celles dont les élèves réussissent le mieux. De même, l'amélioration de la fluidité des parcours de formation, engagée depuis quelques années, a été bien consolidée l'an dernier et ses effets sont confortés par les résultats aux examens.

Merci également à ceux d'entre vous qui se sont engagés dans l'accompagnement de nos jeunes collègues. Nous vous invitons à conduire un accueil collectif de ces stagiaires dans les établissements. Les professeurs formateurs académiques (PFA) sont là pour vous aider dans cette entreprise, pour vous permettre de faire de l'établissement un véritable lieu de formation professionnelle, complémentaire de l'université et de l'ESPE.

Malgré nos efforts, notre Ecole reste encore profondément inégalitaire : elle fait très bien réussir les enfants issus des milieux sociaux les plus favorisés mais obtient de moins bons résultats avec les jeunes issus de milieux moins favorisés. La Loi pour la Refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 a comme objectif majeur de permettre à l'Ecole de jouer à nouveau son rôle d'ascenseur social, de permettre à tous de réussir.

C'est un défi immense et collectif. Cette refondation de l'Ecole est avant tout d'ordre pédagogique. Elle doit tous nous conduire à mobiliser notre créativité, notre imagination pour innover, à expérimenter de façon à aborder les difficultés des élèves autrement.

Cela s'appuie sur quelques principes.

Le premier est celui de l'éducabilité de chacun et donc de chaque élève, quel qu'il soit, quelles que soient ses difficultés. L'Ecole a le devoir d'être inclusive. Or, aujourd'hui, 140000 jeunes sortent, chaque année, du système scolaire sans qualification. Il nous revient de trouver les moyens de soutenir chaque élève, de l'aider, de le faire progresser, de tirer le meilleur de lui-même pour une orientation ambitieuse et réussie. L'évaluation formative, bienveillante et constructive participe de cette évolution.

Le second principe est que les savoirs ne sont pas la finalité même s'ils sont essentiels. Enseigner n'est pas uniquement transmettre des connaissances, c'est surtout donner les capacités de les utiliser en situation.

Le troisième principe est celui de l'estime de soi. Les élèves doivent croire en eux, en leurs capacités pour se construire dans une relation de confiance, de responsabilisation. Un climat scolaire serein est indispensable à de bons apprentissages.

Dans ces évolutions indispensables, une attention particulière et de chaque instant aux valeurs de la République est réaffirmée. La mise en place de l'enseignement moral et civique (EMC) dans tous les établissements et dans toutes les filières a cette finalité. Si cet enseignement est confié, en collège, aux professeurs d'histoire-géographie, chaque enseignant, dans chaque discipline, chaque personnel, doit s'engager dans la mise en place du parcours citoyen et la promotion des valeurs de la République. Chaque atteinte aux principes de la laïcité doit être relevée et traitée. Des formations sont proposées cette année pour consolider notre culture commune sur ces questions.

La Loi pour la refondation de l'Ecole conduit à faire évoluer nos métiers. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation paru au BO n°30 du 25 juillet 2013 définit les compétences qui sont aujourd'hui nécessaires à l'exercice du métier. Parmi ces compétences, votre capacité à mobiliser le numérique dans un cadre éducatif fera l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

Le grand chantier de cette année concerne les collèges.

Après l'école primaire, la nation a décidé de concentrer son action sur le collège. Nous avons une année pour nous préparer.

Une part d'autonomie supplémentaire est accordée aux collèges : introduction de programmes curriculaires articulés sur le nouveau socle, mise en place d'enseignements complémentaires. Il s'agit d'un défi pédagogique considérable mais néanmoins stimulant car il invite à explorer de nouvelles approches pédagogiques à l'instar de ce qui a été initié lors de la réforme du lycée : pédagogie différenciée, de projet, inversée, co-enseignement, et bien d'autres. Des chercheurs, des expériences à l'étranger, ont montré que ces pratiques ont fait leurs preuves, elles sont mobilisées dans certains établissements de l'académie.

Un plan de formation ambitieux, sans précédent, équivalent à cinq jours de formation pour chaque enseignant de collège est mis en place, pour cette année scolaire. Il a pour objectif de vous permettre de conduire sereinement une réflexion avec les équipes de direction, les corps d'inspection, des équipes de formateurs et de construire le projet pédagogique de l'établissement pour l'an prochain. Il a également pour objectif de vous apporter un état de la science sur ces nouvelles pratiques. S'y ajouteront trois jours sur le numérique. Nous remercions tout particulièrement ceux d'entre vous qui se sont engagés pour participer à la formation de leurs collègues.

Le collège des inspecteurs du second degré

1. COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

→ **Pour tous les professeurs notamment pour les nouveaux arrivés dans l'académie**

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges. Cette liste, hébergée par le rectorat, est modérée par l'inspection.

Seules les adresses professionnelles sont utilisées, à quelques exceptions près, notamment pour des professeurs qui ne sont plus en activité ou mutés dans une autre académie. Elles sont toutes automatiquement construites sur le même modèle :

nom.prénom@ac-grenoble.fr (le mot de passe étant votre numen, il est conseillé de changer ce dernier par la suite).

L'inscription à la liste des professeurs en exercice dans l'académie est **automatique**. Tout professeur exerçant dans l'académique obtient automatiquement une adresse académique.

Vous pouvez connaître vos coordonnées, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) : <https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

IMPORTANT

➤ **transfert vers un compte personnel :**

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le Webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case " **Activer le transfert automatique**" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case " **conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message. Le robot de messagerie vous enverrait alors un message d'erreur ... avec menace de radiation de la liste ... mais sans mise en œuvre réelle.

➤ **Répondre à l'expéditeur d'un message**

Pour remercier gentiment un collègue pour son message ou pour lui répondre personnellement, **il ne faut pas faire "répondre à"** sinon le message est adressé à toute la liste. Il faut prendre la peine de **copier l'adresse de l'expéditeur et la coller en lieu et place de l'adresse de la liste qui s'affiche automatiquement**. Sinon nous, inspecteurs et modérateurs, devons renvoyer "à la main" les messages mal adressés. **Nous l'avons fait ces dernières années mais désormais, nous refuserons les messages personnels adressés à la liste. Un message sera alors adressé automatiquement par le robot, qui devra servir d'alerte.**

2. TEXTES ET PROGRAMMES

→ **LES PROJETS de PROGRAMMES du collège remis à la ministre par le CSP**, après la consultation du mois de juin, sont disponibles à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid93042/projet-de-programmes-pour-les-cycles-2-3-et-4.html>

→ **LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, DES COMPETENCES et DE CULTURE**

ATTENTION CHANTIER ! Tout ce qui est écrit ci-dessous est soumis à ce que diront les textes et outils à paraître.

Une **compétence**, en tant que mobilisation des connaissances, des capacités et des attitudes, en situation complexe et nouvelle, est l'occasion d'impliquer l'élève et de vérifier qu'il sait utiliser les outils dont il a été équipé lors des apprentissages. L'évaluation des compétences peut et doit se faire dans toutes les situations où l'élève fait preuve d'autonomie. **À ce titre, les "enseignements pratiques interdisciplinaires" (EPI) devraient être des lieux et des moments privilégiés de travail et de mise en œuvre des compétences. Ce sont des espaces d'enseignement à part entière dans lesquels seront traitées, différemment puisque de manière interdisciplinaire, des parties du programme officiel des disciplines impliquées.**

Les items du socle peuvent (et doivent) être utilisés pour l'évaluation "au jour le jour" des apprentissages. C'est le cas notamment des **capacités** de notre discipline : restituer, s'informer, raisonner, réaliser et communiquer. Il est important aussi de prendre en compte, notamment lors des travaux en groupe, les **attitudes** comme l'autonomie, la prise d'initiatives et le respect des règles de vie en communauté. La maîtrise de la langue est l'affaire de toutes les disciplines, de même que l'utilisation du numérique.

L'ancien socle (à visiter pour tout ce qui concerne la notion de compétence, qui ne change pas)

➤ **Des "outils" :**

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>
<http://eduscol.education.fr/cid45625/socle-commun.html#lien1> (avec des vidéos)

➤ **Le site "socle" académique (notamment la FAQ) :**

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/>

➤ **Une production académique :**

www.ac-grenoble.fr/socle/file/quide-bonnes-pratiques-competences.pdf

Le nouveau socle :

- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834
- EDUSCOL
<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>
- Présentation :
http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/wp-content/themes/eduscolwp/blocks/load_file.php?file_id=174
- Projet du CSP (avec notamment une partie intéressante sur l'évaluation)
http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/wp-content/themes/eduscolwp/blocks/load_file.php?file_id=165
- La consultation :
 - http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/wp-content/themes/eduscolwp/blocks/load_file.php?file_id=196

→ LE LYCEE

Rappels :

Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire sont consultables dans les bulletins officiels suivants :

Programme de seconde : Arrêté le 8 avril 2010, BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

Programmes de première ES-L et S : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme de terminale S et de spécialité : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

Enseignements d'exploration de seconde : vous trouverez les programmes et ressources en consultant l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/programmes-et-ressources-pour-faire-la-classe/lycee/seconde.html>

Accompagnement personnalisé : Texte de référence : Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accompagnement-personnalise.html>

Première ES-L : le programme, traité par deux professeurs de disciplines différentes doit conduire les élèves à comprendre les liens entre ce qui est enseigné en SVT et en SPC (ex : la vision). Les évaluations sont, autant que possible, à concevoir et à corriger ensemble, notamment le commentaire rédigé, comme ce sera le cas lors de l'épreuve anticipée...

DNL. SVT :

Dans notre académie, une quinzaine de professeurs possède une certification complémentaire en DNL SVT (la très grande majorité en DNL SVT anglais). Des ressources très riches et pertinentes sont déposées sur le site académique de SVT avec de nombreuses vidéographies.

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/articles.php?pg=820>

Tous les professeurs disposant d'une certification complémentaire doivent contacter Annie BOISBOUVIER au début de l'année scolaire (avant la Toussaint) en précisant la date d'obtention, l'académie d'obtention de cette certification. Tous ceux qui enseignent déjà auprès d'élèves doivent impérativement se manifester afin de connaître les thèmes retenus pour le baccalauréat.

TPE : Les thèmes pour l'année 2015-2016 : [note de service 2015-097 du 23 juin 2015](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90682) (BO n°27 du 2 juillet 2015)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90682

→ Le baccalauréat

- **Convocation des correcteurs (rappels)**

Tout professeur enseignant pendant l'année en terminale S, en première S, en 1^{ère} L ou en 1^{ère} ES est susceptible d'être convoqué pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et, automatiquement, pour les épreuves orales du second groupe (même les coordonnateurs de centre). Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage d'études ou d'agrément, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEX.**

Comme maintenant plusieurs années, grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, **aucun enseignant ne devrait corriger plus de deux années consécutives en série scientifique**. Les contraintes, notamment de distance, font que de très rares entorses à ce principe tacite peuvent encore avoir lieu. Si les services de la DEC et l'inspection pédagogique font tout leur possible pour respecter ce principe, la mission de correction des examens et concours demeure une obligation statutaire. Pédagogiquement, la correction de l'examen auquel on prépare les élèves permet de prendre la mesure des exigences et d'éviter l'inflation de connaissances hors programmes et parfois peu raisonnables.

Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court de correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergies pour son organisation.

➤ **Les sujets de baccalauréat des sessions précédentes :**

Séries ES-L sur le site de l'académie de Grenoble :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/articles.php?lng=fr&pg=752>

Série S sur le site de l'académie de Besançon :

http://artic.ac-besancon.fr/svt/act_ped/svt_lyc/eva_bac/banque.htm

L'évaluation des compétences au lycée est tout aussi importante que celle des seules connaissances et capacités isolées. Les élèves, déjà bien formés au collège, poursuivent et renforcent leur acquisition de capacités (savoir-faire), développent leurs attitudes (savoir-être) tout au long de leur scolarité. Il est donc important de veiller à évaluer ces compétences dès la classe de seconde, dans des **situations aussi ouvertes que possibles** pour nécessiter la **mobilisation des acquis** et pas seulement la réalisation de procédures simples sur des cheminements tracés pour tout le monde.

L'ECE : nous vous remercions d'avoir, cette année encore, organisé cette épreuve lourde à organiser mais appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves. Elle permet à ces derniers de montrer la maîtrise de leurs acquis expérimentaux après sept années de formation, dans le cadre notamment **du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **attitudes** (autonomie et initiative, respect de règles et travail en groupe), de l'utilisation des TICE et de la maîtrise de la langue).

Les fiches techniques utilisées dans les situations d'évaluation peuvent et doivent être mises à disposition des élèves pendant les activités ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/>

Depuis deux ans, les modalités d'attribution des matériels, sujets et corrigés, contraignantes et en évolution (à partir de plusieurs paramètres à prendre en considération), ainsi et surtout que la professionnalité des enseignants, ont fait que plus aucun sujet n'a été divulgué tel quel, et encore moins les corrigés, comme cela était systématique le cas auparavant, sur de nombreux sites. Nous vous remercions du sérieux avec lequel ces modalités ont été respectées.

➤ **Les résultats du baccalauréat : Voir annexe 1 (pour l'écrit et l'ECE)**

3. FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

➔ **FORMATIONS ET STAGES**

Consulter le site : <http://www.ac-grenoble.fr/daaf/>

Nous vous conseillons d'utiliser le PAF-i en consultation numérique à l'adresse ci-dessous (en saisissant un mot clé, exemple « **SVT** » ou « investigation » ou « inclusion » etc.: <https://bv.ac-grenoble.fr/ipaf/DAAF>

Les inscriptions, **ouvertes jusqu'au 13 septembre**, sont à effectuer sur **GAIA**.

➤ **Réseaux pédagogiques de proximité (RPP ou R2P2) :**

Les RPP permettent de mutualiser les énergies et les ressources. Cette année, en raison des cinq journées de formation en direction de tous les enseignants de collège il n'a pas semblé possible de maintenir la plupart des formations de collège, dont les RPP. Ces derniers seront affichés à nouveau les années scolaires à venir (il s'agit d'une trêve seulement pour 2015-2016). *Nous remercions à cette occasion, les formateurs et les professeurs qui vont s'investir pour la production de ressources pour les nouveaux programmes de collège 2016.*

➤ **Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :**

De l'avis de tous, la préparation aux concours est un atout pour la réussite aux concours mais constitue également un lieu d'échanges et d'enrichissement pédagogique.

Nous rappelons que les contractuels, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne. Le calcul de l'ancienneté est fait par le rectorat. Les collègues contractuels ne connaissant pas toujours l'existence de la formation, nous vous remercions de faire circuler l'information.

Plus de détails : **Voir Annexe 2 et site académique**

➤ **Parcours de formation pour les contractuels :**

L'académie de Grenoble a mis en place un parcours de formation afin d'aider les nouveaux contractuels. Véritable aide aux premiers pas dans un établissement scolaire du second degré, ce parcours est prévu sur trois ans avec pour objectif possible la préparation au Capes Interne.

Trois journées dans l'année seront encadrées par un formateur afin d'apporter une aide pédagogique pour la mise en œuvre de l'enseignement. Un parcours numérique sur Magistère (parcours libre de formation à domicile) permettra à chaque stagiaire contractuel de découvrir et comprendre le fonctionnement d'un établissement scolaire, de connaître les droits et devoirs de l'enseignant, le rôle du Conseil de classe, ce qu'est un programme ...

Les contractuels ayant suivi la formation 1ère année l'an dernier peuvent désormais s'inscrire en deuxième année. Ils peuvent le faire en s'adressant à Catherine.chovet@ac-grenoble.fr.

Nous vous invitons à faire connaître ces parcours de formation à tous les collègues contractuels de votre établissement.

Plus de détails : **Voir Annexe 2 et site académique**

➤ **Le groupe Ressources Numériques Académiques (RNA) :**

Le groupe de ressources numériques académiques de SVT est très actif. Cette année, de nouvelles ressources ont été produites sur les thèmes de la DNL SVT, de l'utilisation de « plickers » avec les élèves et de la pédagogie inversée (productions bientôt en ligne).

➤ **Le site académique de SVT :**

Après plusieurs années de travail en tant que Webmestre, **Nathalie Paterno**, que nous remercions chaleureusement, cédera sa place à **Muriel Veber** (muriel.veber@ac-grenoble.fr) et **Christine Polo** (Christine.Polo@ac-grenoble.fr).

N'hésitez pas à les contacter si vous pensez que vos projets, activités ou ressources sont intéressantes pour notre académie.

➔ **CONFERENCES SCIENTIFIQUES**

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG), le muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, le centre régional de documentation pédagogique (Canopé - ex CRDP), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et l'inspection pédagogique régionale organisent des journées de formations avec conférences. Cette année, le thème retenu est "**Génome et séquençage génomique**".

4. ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Dans le cadre du socle commun, les actions éducatives et sorties scolaires sont autant d'occasion d'évaluer les attitudes et les capacités développées par les élèves.

➔ **Le jeu-concours académique "Rallye Sciences"** est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées a participé en 2014-2015. Cette année, le thème retenu est « **La Science vous transporte** ».

➔ **La fête de la science** aura lieu du 25 septembre au 11 octobre 2015
<http://www.fetedelascience.education.gouv.fr/>

➔ **Les olympiades des géosciences :**

Cette année, onze lauréats académiques seront récompensés, en novembre 2015, lors d'une remise de prix au muséum d'Histoire Naturelle. Le premier lauréat académique a également été récompensé au niveau national. Nous félicitons tous les lauréats pour leurs résultats mais aussi tous les participants à ce concours.

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le *BO 39 du 01 novembre 2007*:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

➔ **Éducation au développement durable :**

Nathalie Carenc, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry (Nathalie.Carenc@ac-grenoble.fr) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter si vous avez besoin.

➔ **Éducation à la sexualité :**

Laurence Communal (laurence.communal@ac-grenoble.fr), professeure au collège Evire d'Annecy et chargée de mission à mi-temps, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets et peut être destinataire de toutes les questions ou difficultés. Elle a participé à plusieurs publications de la DGESCO et co-écrit un ouvrage, "éducation à la sexualité au collège et au lycée", publié par le CRDP de Grenoble. Elle continue sa mission nationale à la DGESCO.

5. EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

Dépliant "**RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE**" en version PDF à l'adresse :
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque_securite_SVT.pdf

Problème des dissections : le décret no 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et la note de service de novembre 2014 permettent d'utiliser dans les classes de collège et de lycée, les « *invertébrés/animaux à squelette externe ou sans squelette à l'exception des Céphalopodes et les vertébrés ou les produits issus de vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation* ». En l'état actuel les dissections peuvent être pratiquées sur les "**invertébrés**" (à l'exclusion des céphalopodes vivants) et sur les **animaux de l'alimentation humaine** (ou leurs organes) : poissons, lapins, grenouille, cœur, poumons, reins de vertébrés, etc. provenant de filières identifiées. **La souris ne peut donc plus être disséquée dans les collèges et lycées.**

6. INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement etc.) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences etc.).

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**.

Depuis la rentrée 2011 le **cahier de texte numérique** est obligatoire (**Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010**). Il est nécessaire que l'inspecteur puisse disposer d'une **version imprimée**.

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **version "papier" des contrôles** de la classe.
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

Organisation de l'entretien :

L'entretien est prévu statutairement pour durer une heure environ. Il doit être l'occasion de valider les points forts et identifier les points faibles de l'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur la personne mais sur les pratiques. Ces dernières évoluant avec les injonctions institutionnelles (comme la mise en œuvre du socle commun et la réforme du lycée, entre autres, ...) et avec le public élève, la participation aux formations est particulièrement soulignée.

Les principaux observables sont :

- Maîtrise de la langue (écrit et oral).
- Traces écrites collectives et implication des élèves dans leur élaboration.
- Travaux pratiques concrets réalisés.
- Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces personnelles, corrigées, dans le cahier-classeur. Place faite à l'autonomie.
- Évaluation des capacités expérimentales.
- Évaluation des compétences
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissages.
- Prise en compte de la diversité des élèves.

Le BO n°30 du 25 juillet 2013 présente le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Ces compétences définissent le cadre de ce qui est attendu d'un enseignant dans l'exercice de ses missions.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

→ RESPONSABILITES D'INSPECTION

Inspecteurs :

Annie Boisbouvier : Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 / **Mobile professionnel : 06 12 37 07 47**

Jean-Marc Simon : Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 / **Mobile professionnel : 06 10 99 06 47**

Chargés de mission d'inspection :

- **Françoise Baret** (professeure agrégée au lycée Ella Fitzgerald, Saint-Romain en Gal)
- **Catherine Chovet** (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)
- **Jean-Christophe Ciccarone** (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)
- **Catherine Lamy** (professeure agrégée au lycée Paul Héroult, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)
- **Nicole Michel** (professeure agrégée au lycée E. Herriot, Voiron)
- **Nathalie Patermo** (professeure agrégée au lycée Europole, Grenoble)

REMERCIEMENTS :

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble

ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat

Comme chaque année, nous remercions vivement les collègues qui assurent avec compétence et dévouement les missions de coordonnateur de centre de correction. Leur implication permet un travail d'entente et d'harmonisation particulièrement efficient, propice à des corrections les plus sereines possibles, dans l'intérêt des candidats que nous avons à évaluer.

Pour les séries L et ES, la correction organisée dans les centres de baccalauréat, bien qu'intense, a donné entière satisfaction, notamment parce que de bonnes conditions d'accueil ont été prévues par les chefs de centre, les coordonnateurs et les professeurs de l'établissement que nous tenons à remercier en notre nom à tous. Les correcteurs apprécient généralement de pouvoir harmoniser en direct leurs pratiques d'évaluation, sur un temps court.

→ Épreuve anticipée du baccalauréat – série ES-L :

Données à partir des remontées à l'issue des corrections

ES : 13,11 / 20 (avec 9,2% en dessous de 10)
L : 12,27 / 20 (avec 17% en dessous de 10)

→ Baccalauréat – série S

Résultats académiques de l'écrit

Moyenne globale : 13,8 : 20

Écrit : 10,83 / 16

ECE : 14,32 / 20

Spécialité	%	Moyenne (/ 20)
Maths	23,1	14,4
SPC	26,1	13,7
SVT	44,3	14,5
ISN	6,2	13,0

Comme depuis maintenant plusieurs années, nous nous réjouissons de ces très bons résultats qui valident une formation solide et motivante et des critères de correction cohérents avec les exigences nationales exprimées dans le programme. **La tendance à éviter toute inflation cognitive et à travailler tout autant les méthodes, qu'elles soient d'investigation, expérimentales et pratiques, ou de restitution réfléchie des connaissances, semble porter ses fruits. Les élèves sont bien préparés à cet examen.**

Il est important que la programmation sur l'année prenne en compte un **temps de révision**, qui permettra la maturation entre la **compréhension** des notions, leur **assimilation** et leur **mise en œuvre**.

Statistiques des résultats de la série S depuis 1996 (note globale et ECE) :

<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/BACS2015/statistiques-96-15-grenoble-bacS.pdf>

Résultats de l'ECE, par établissement (mais anonyme) :

ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE_resultats-grenoble-2015-par-etabs-anonyme.pdf

Il s'agit des informations concernant cette épreuve que vous avez saisies sur le site national (de Toulouse). Les statistiques sont difficiles à interpréter en dehors d'un nombre significatif de données. Les équipes peuvent cependant s'appuyer, entre autres, sur ces dernières pour réguler leur formation, leur évaluation et ultérieurement les harmonisations de l'épreuve. Ce sont des données brutes.

➤ **Les formations promotionnelles**

Les formations aux concours internes se dérouleront tous les mercredis à partir du 23 septembre 2015 jusqu'au mois de janvier au lycée Marie Curie à Echirolles. De février aux vacances de Printemps, les oraux seront préparés au lycée Champollion et à l'ESPE (ex-IUFM) à Grenoble pour l'Agrégation et au lycée Edouard Herriot à Voiron pour le Capes. Les plannings des deux formations sont consultables sur le site de la DAAF.

catherine.chovet@ac-grenoble.fr

➤ **Les inscriptions au concours**

Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées **du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12 heures, au 15 octobre 2014 avant 17 heures**, heure de Paris.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

<http://www.education.gouv.fr/cid91773/le-ministere-recrute-inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-de-personnels-d-education-et-d-orientation.html>

Attention : après validation de l'inscription ou de la modification, les candidats doivent imprimer ou enregistrer le récapitulatif en pdf de leur inscription sur lequel **leur numéro d'inscription** est mentionné. Ce numéro permet aux candidats d'accéder à leur dossier pour le vérifier et le modifier, si nécessaire ;

Les candidats à un concours interne ou à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doivent également **imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre** qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP. Aucun duplicata ne sera délivré ultérieurement par les services académiques d'inscription.

➤ **Les concours**

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

et de manière plus générale :

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr/cid60110/capes-concours-interne.html>

➤ **Les programmes des concours session 2016 :**

<http://www.education.gouv.fr/cid77148/programmes-des-concours-second-degre-session-2016.html>

➤ **Dates et modalités**

CAPES :

Attention ! Le dossier de Raep devra être adressé au plus tard le **lundi 30 novembre 2015** avant minuit.

AGREGATION :

Composition à partir d'un dossier fourni au candidat et épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse : dans la semaine du **26 au 29 janvier 2016**.

Rapports de jury :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>

Pour obtenir des informations sur les préparations aux concours organisées par la DAAF (modalités d'inscription, procédure de demande de dérogation, dates des formations, renseignements divers) :

<http://www.ac-grenoble.fr/daaf>

Rubrique : Préparations aux concours.